Réf. Farde e-Assemblées : 2740764

N° OJ : **19**

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/11/2026

Objet : Services du Secrétaire.- Tutelle sur le Mont-de-Piété.- Modifications budgétaires 2026-2.

Le Conseil communal,

Vu l'article 8 de la loi du 30 avril 1848 réorganisant les Mont-de-Piété ;

Vu l'article 276 de la Nouvelle loi communale ;

Vu le règlement organique du Mont-de-Piété adopté par le Conseil communal le 7 septembre 2020 ;

Vu la décision du Conseil d'administration du Mont de piété du 15 octobre 2026 adoptant les modifications budgétaires 2026-2 ;

Considérant les justifications exposées dans le rapport du Mont-de-Piété ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Les modifications budgétaires n° 2 de l'exercice 2026 du Mont-de-Piété (délibération du Conseil d'administration du Mont-de-piété du 15 octobre 2026) sont adoptées.

Annexes :

Décision du CA du Mont-de-Piété du 15/10/2026. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Modification budgétaire 2026-2. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Rapport FR. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)